

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>USG Durock™ Brand Primer-Sealer</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro de la FDS</b>	14000020001	
<b>Synonymes</b>	Apprêt de surface, scellant	
<b>Usage recommandé</b>	Pour l'intérieur.	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>	United States Gypsum Company	
<b>Adresse</b>	550 West Adams Street Chicago, Illinois 60661-3637	
<b>Téléphone</b>	1-800-874-4968	
<b>Site Web</b>	www.usg.com	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-507-8899	
<b>Fournisseur</b>	CGC Inc.	
<b>Adresse</b>	350 Burnhamthorpe Road West, 5th Floor Mississauga, Ontario L5B 3J1 A Subsidiary of USG Corporation	
<b>Téléphone</b>	1-800-387-2690	
<b>Site Web</b>	www.cgcinc.com	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-507-8899	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Attention	
<b>Mention de danger</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection. Éviter le rejet dans l'environnement.	
<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	

<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Urée		57-13-6	< 5
Polyéther d'alkyle et d'aryle		60864-33-7	< 2
Hydroxyde d'ammonium		1336-21-6	< 1
Omadine de zinc		13463-41-7	< 0.1
5-Chloro-2-méthyle-2H-isothiazol-3-one		26172-55-4	< 0.005

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Une exposition au brouillard peut causer une irritation temporaire aux yeux, à la peau, au nez, à la gorge et aux voies respiratoires supérieures. Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	Rincer l'aire avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas se frotter les yeux. Rincer abondamment avec de l'eau. Si des brûlures, des rougeurs, une démangeaison, une douleur ou autres symptômes apparaissent ou persistent, obtenir des soins médicaux.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des troubles apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Sans objet.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Pas de risque d'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Empêcher de pénétrer dans des espaces confinés ou des systèmes d'eau. Diluer avec de l'eau et éponger ou essuyer avec un matériau absorbant (par ex., tissu, toison). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Éliminer les déchets selon les règlements locaux.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter de déverser dans les drains, les égouts et autres systèmes d'eau.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Minimiser l'exposition au brouillard. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser de bonnes techniques de levage.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais et sec. Entreposer dans un contenant fermé, à l'écart des matières incompatibles, de la nourriture et de l'eau potable. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas utiliser si le matériau est avarié, c.-à-d. qu'il présente une apparence moisie ou une odeur déplaisante. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Limites d'exposition professionnelle**

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm
	TWA	25 ppm

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm
	TWA	25 ppm

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm
	TWA	25 ppm

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)	STEL	35 ppm
	TWA	25 ppm

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

Aucune norme d'exposition n'est accordée.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Procurer une ventilation suffisante pour les opérations qui produisent un brouillard. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'exposition.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité approuvées.

**Protection de la peau**

**Protection des mains** Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. En cas de contact prolongé ou répété avec la peau, porter des gants de protection appropriés.

**Autre**

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.

**Protection respiratoire**

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté. Consulter un fabricant d'appareils respiratoires pour déterminer la sélection, l'utilisation et les limites d'un appareil respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air pur et à pression positive pour les émissions incontrôlées ou lorsque les limites d'un appareil respiratoire à purification d'air peuvent être excédées.

**Dangers thermiques**

Aucune.

**Considérations d'hygiène générale**

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

**État physique** Liquide.  
**Forme** Émulsion acrylique.  
**Couleur** Blanc.

**Odeur** Légèrement acrylique.

**Seuil olfactif** Sans objet.

**pH** 8.5 - 9.5

**Point de fusion et point de congélation** 0 °C (32 °F)

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** 100 °C (212 °F)

**Point d'éclair** Sans objet.

**Taux d'évaporation** Sans objet.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Sans objet.

**Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité**

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Sans objet.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Sans objet.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Sans objet.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Sans objet.

**Tension de vapeur** Sans objet.

**Densité de vapeur** Sans objet.

**Densité relative** 1 - 1.2 (H<sub>2</sub>O=1)

**Solubilité**

**Solubilité (eau)** Soluble dans l'eau.

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Sans objet.

**Température d'auto-inflammation** Sans objet.

**Température de décomposition** Sans objet.

**Viscosité** Sans objet.

**Autres informations**

**Masse volumique apparente** 7.8 - 8.5 lb/gal

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**COV** 1.5 g/l

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales de stockage et de transport.

**Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Contact avec des matériaux incompatibles.

<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e).

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Les aérosols peuvent irriter les voies respiratoires.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut causer une réaction cutanée allergique après une exposition unique. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation ou une sensibilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer un malaise en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	350 mg/kg
Urée (CAS 57-13-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	8471 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une irritation.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut causer une réaction cutanée allergique après une exposition unique ou à la suite d'un contact cutané répété ou prolongé.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non mutagène dans des systèmes bactériens ou mammifères.

**Cancérogénicité** Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

**Toxicité pour la reproduction** Pas un agent toxique pour la reproduction.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

**Danger par aspiration** Non classé.

**Effets chroniques** Aucun impact aigu ou chronique observé sur la santé.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hydroxyde d'ammonium (CAS 1336-21-6)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CL50 Daphnia magna	0.66 mg/l, 48 heures

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Urée (CAS 57-13-6)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	3910 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Gourami géant (colisa fasciata)	5 mg/l, 96 heures

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune bioaccumulation prévue.

**Log K<sub>ow</sub> du coefficient de répartition octanol/eau**

Urée (CAS 57-13-6) -2.11

**Mobilité dans le sol** Le produit est soluble dans l'eau.

**Autres effets nocifs** Aucune prévue.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Éviter le rejet dans les cours d'eau ou sur le sol.

**Règlements locaux d'élimination** Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale.

**Emballages contaminés** Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

### 14. Informations relatives au transport

**TMD**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IATA**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IMDG**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non disponible.

### 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)**

Omadine de zinc (CAS 13463-41-7)

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux**

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

**Date de publication** 20-Décembre-2019

**Date de la révision** -

**Version n°** 01

**Autres informations** Classements NFPA  
Santé: 2  
Inflammabilité: 0  
Danger physique: 0

Degré de risque NFPA : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

**Avis de non-responsabilité** Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.